

## ENGAGEMENT FINANCIER 2025 / 2026

**A signer et à rendre avant le 15 juin 2025 par e-mail : [comptabilite@ozanam.eu](mailto:comptabilite@ozanam.eu)**

Sans retour de ce document, l'inscription ne pourra pas être validée

Monsieur et/ou Madame .....  
parents de Nom/Prénom .....  
s'engagent à acquitter la contribution des familles de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (demi-pension, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont leur enfant aura bénéficié.

Parents séparés ou divorcés :

Si vous souhaitez la mise en place une facturation distincte, merci de nous indiquer ci-après la répartition de frais entre les deux parents :

.....  
Dans ce cas, **le présent engagement financier doit obligatoirement être signé par les deux parents**, et doit être accompagné du mandat de prélèvement en double exemplaire (un pour chaque payeur).

- **Tarifs :**

|   | <b>Lycée Ozanam</b> |
|---|---------------------|
| Contributions des familles                            | 1 393,00 €          |
| Frais annexes <sup>(1)</sup> *                        | 265,00 €            |
| Projet numérique *                                    | 250,00 €            |
| Caution Tablette                                      | 100,00 €            |
| <b>Total Frais de scolarité</b>                       | <b>2 008,00 €</b>   |
| Option EPS / Spécialité EPPCS ( <i>Facultatives</i> ) | 7,00 €              |

<sup>(1)</sup> sous réserve de changement de tarif de nos prestataires

\* En cas de départ anticipé, l'intégralité de cette somme reste due.

- **Demi-pension :**

Le régime est choisi pour la totalité d'un trimestre. Le changement de régime doit être formalisé par un courrier des parents adressé au service comptabilité au moins 15 jours avant la fin du trimestre scolaire en cours, pour une application sur le trimestre suivant.

Les trimestres sont les suivants :

- 1er trimestre : du 1<sup>er</sup> septembre 2025 aux vacances de Noël  
(Pour un changement au 2<sup>ème</sup> trimestre : courrier à nous faire parvenir avant le 5/12/2025)
- 2<sup>ème</sup> trimestre : du retour des vacances de Noël aux vacances de Pâques  
(Pour un changement au 3<sup>ème</sup> trimestre : courrier à nous faire parvenir avant le 27/03/2026)
- 3<sup>ème</sup> trimestre : du retour des vacances de Pâques aux vacances d'été

**GROUPE OZANAM LILLE**  
Lycée ÉPIL – Lycée Ozanam – Campus Sup'  
Pôle Formations – Pôle International

Association des Pères de Famille de l'Ecole Ozanam  
50 rue Saint-Gabriel – 59045 Lille CEDEX  
03 20 91 96 50 – [lycee@ozanam.eu](mailto:lycee@ozanam.eu)  
[www.groupe-oec.fr](http://www.groupe-oec.fr)

Choix du régime pour l'année 2025/2026 (\*):

| Régime :   | Prix / repas | Prix annuel |
|--|--------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : Forfait 5 jours / semaine | 6,90 €       | 1 090,20 €  |
| <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : Forfait 4 jours / semaine | 7,00 €       | 917,00 €    |
| <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : Forfait 3 jours / semaine | 7,20 €       | 712,80 €    |
| <input type="checkbox"/> Externe : moins de 3 repas par semaine        | 7,50 €       |             |

(\*) Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, nous vous laissons la possibilité de changer de régime à la rentrée des classes **jusqu'au vendredi 12 septembre 2025 dernier délai**, par e-mail à l'adresse: [comptabilite@ozanam.eu](mailto:comptabilite@ozanam.eu)

• **Modalités de règlement**

Madame, Monsieur .....

parents de .....

Choisissent le mode de règlement suivant pour 2025/2026 :

- Prélèvement début de mois** : le 15 octobre puis le 7 de chaque mois de novembre à juin inclus
- Prélèvement fin de mois** : le 30 de chaque mois, d'octobre à juin inclus.

**Dans ces 2 cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement ci-dessous.**

Date : .....

**Signature(s) :**

